

DELIBERATION N° 91/09-07 - TRAVAUX A L'ECOLE MATERNELLE J. CHARCOT/DEMANDE DE SUBVENTION
MENUISERIE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée de l'opportunité de réaliser, en 1992, des travaux de remplacement de menuiseries extérieures à l'école maternelle J. Charcot.

En effet, les menuiseries existantes étant détériorées et vétustes n'assurent plus l'étanchéité des baies et autres ouvertures aux intempéries.

L'inscription des crédits sera faite au budget primitif 1992 selon une estimation dressée par les services techniques, soit :

- 84 799 F TTC (71 500 F H.T.)

Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 43 % de leur montant H.T. au titre des travaux de grosses réparations scolaires par le Conseil Général, un financement de 30 745 F pourrait être obtenu.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,